



2017 DU 241 Dénomination rue Mère Teresa (17e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Il vous est aujourd'hui proposé d'étendre la dénomination " rue Mère Teresa " à la voie identifiée par l'indicatif CG/17, située dans le prolongement de la rue Mère Teresa à Paris (17e).

La dénomination " rue Mère Teresa " a été attribuée par délibération des 12 et 13 novembre 2013 en hommage à Mère Teresa, religieuse catholique albanaise, fondatrice de la congrégation des Missionnaires de la Charité, Prix Nobel de la Paix en 1979, béatifiée le 19 octobre 2003 par le Pape Jean-Paul II, née le 26 août 1910 à Üsküb, dans l'Empire Ottoman et décédée le 5 septembre 1997 à Calcutta, en Inde.

La rue Mère Teresa commence au numéro 114 bis rue de Saussure et finit au numéro 7 rue Georges Picquart.

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Clichy-Batignolles, la Ville de Paris a engagé à l'échelle du quartier une opération d'aménagement importante, prolongeant la rue Mère Teresa jusqu'à la rue Mstislav Rostropovitch, à Paris 17^e, avec un ouvrage d'art de franchissement des voies ferrées.

L'extension de la dénomination " rue Mère Teresa " à ce tronçon contribuera à l'identification foncière de futurs immeubles. Des adresses seront nécessaires, en particulier pour des bureaux.

Aussi, si vous en êtes d'accord, la dénomination " rue Mère Teresa " sera attribuée à la voie destinée à devenir publique, propriété pour partie de Paris Batignolles Aménagement, aménageur et pour partie de la Commune de Paris, identifiée par l'indicatif CG/17, commençant 12 rue Georges Picquart et finissant 27 rue Mstislav Rostropovitch et à une partie de la rue Georges Picquart, à Paris (17e), conformément au plan annexé au présent exposé des motifs.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2017 DU 241 Dénomination rue Mère Teresa (17e).

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " rue Mère Teresa " à la voie identifiée par l'indicatif CG/17, aménagée dans la ZAC Clichy-Batignolles, à Paris 17e ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 2e commission,

Délibère :

La dénomination " rue Mère Teresa " est étendue à la voie destinée à devenir publique, propriété pour partie de Paris Batignolles Aménagement, aménageur et pour partie de la Commune de Paris, identifiée par l'indicatif CG/17, commençant 12 rue Georges Picquart et finissant 27 rue Mstislav Rostropovitch et à une partie de la rue Georges Picquart (17e).